



Fédération  
Syndicale  
Unitaire

Lyon, le 4 mars 2009

**SNUIPP**  
Section du  
Rhône

**Fabienne LOREAU**

Secrétaire Départementale

à

**M. L'Inspecteur d'Académie**

Directeur des services départementaux  
de l'Education Nationale par intérim

Objet : **Carte scolaire et mouvement des personnels**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons vécu hier une CAPD rocambolesque, dont le degré d'impréparation n'avait jusque là jamais été atteint dans le département.

Après une préparation chaotique de la rentrée, où ordres et contre-ordres, projets et contre-projets se sont succédé à la pelle, après un CTPD marathon de plus de 11 heures sur 3 jours, après un CDEN de plus de 5 heures où vos propositions - notamment celles sur les RASED - ont été repoussées à l'unanimité et après l'éviction toujours inexplicquée de l'Inspecteur d'académie du Rhône quelques semaines après sa nomination, il est urgent que notre département retrouve enfin la sérénité et le sérieux nécessaire à la préparation de la rentrée scolaire prochaine.

Dans cet objectif, nous vous demandons instamment et solennellement de prendre en compte les demandes ci-dessous. A défaut, nous nous adresserons dès lundi au ministère pour que ces propositions soient étudiées et en appellerons dès mercredi prochain à l'ensemble des collègues du département lors d'un rassemblement devant l'Inspection Académique du Rhône.

**RASED**

Au-delà du document ubuesque qui nous a été présenté hier lors de la CAPD (25 postes fermés au lieu des 21 soumis au vote du CDEN, sédentarisation de postes RASED dans les écoles les moins en difficultés de nombreux secteurs, erreurs manifestes dans les mesures annoncées, ...), votre proposition de suppression de 14 postes REP (pour y sédentariser 14 postes réseaux) n'est pas acceptable.

Votre refus depuis la semaine passée de nous communiquer la liste des écoles qui seraient concernées par ces suppressions de postes REP est de ce point de vue révélateur de l'absence de réflexion pédagogique qui a prévalu à cette décision.

En effet, comme nous ne cessons de vous le dire depuis plusieurs semaines, la sédentarisation des postes RASED imposée par le Ministère ne saurait conduire à quelque dégradation que ce soit des moyens mis en place en direction des élèves en difficultés. Le Ministre a d'ailleurs exprimé cette évidence à de nombreuses reprises.

En effet, supprimer 14 postes REP pour y sédentariser des postes E et G, reviendrait de fait à abandonner de très nombreux projets mis en place depuis plus de 20 ans auprès de tous les élèves des écoles concernées.

Ces projets ont largement démontré leur efficacité dans la remédiation mais surtout la prévention des difficultés des élèves de ces écoles RAR qui, rappelons-le, sont les plus difficiles du département.

En conséquence, nous vous demandons concrètement :

- ▶ de **renoncer à la suppression de ces 14 postes REP**
- ▶ de **placer en surnombre les 14 postes RASED concernés**
- ▶ de **déterminer l'implantation des postes RASED sédentarisés** - en lien avec les IEN concernés - **uniquement sur les postes RASED fonctionnant déjà actuellement sur 1, voire 2 écoles seulement** (il y en a, dans les secteurs difficiles, au moins 43 qui fonctionnent ainsi).  
Ainsi, aucun personnel n'est touché par une mesure puisque seul son support budgétaire change (sédentarisé en surnombre au lieu d'être affecté sur un poste E ou G).

## TEMPS PARTIELS

L'an passé, à l'initiative de l'Inspecteur d'Académie du Rhône, de nombreux compléments de temps partiels ont pu être pourvus dès la phase principale du mouvement.

Cette décision nous a été présentée alors pour stabiliser les équipes, alléger la phase d'ajustement ... elle a donné toute satisfaction.

Vous décidez aujourd'hui sans aucune concertation et unilatéralement de reporter l'étude des demandes de temps partiel sur autorisation à plus tard et, conséquence évidente, de reporter à la phase d'ajustement déjà très importante dans notre département, l'affectation de ces compléments de temps partiels.

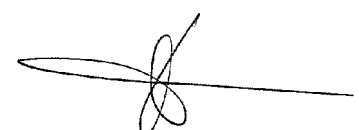
Vous refusez d'étudier au plus vite les demandes qui vous ont été adressées dès fin janvier - pour pouvoir justement être traitées lors de la phase principale du mouvement - et vous refusez même, au mépris des textes régissant le paritarisme comme du respect des représentants du personnel, de procéder à un vote sur cette question, sous la pression du secrétaire général de l'Inspection Académique du Rhône.

En conséquence, nous vous demandons concrètement :

- ▶ **de procéder à l'étude immédiate des demandes** de temps partiel sur autorisation adressées jusqu'à fin janvier
- ▶ **d'accorder** a minima, comme l'an passé, **tous les temps partiels sur autorisation pour élever un enfant de moins de 16 ans**
- ▶ **de procéder par un additif au mouvement à la publication des services associés concernés** et à l'affectation de personnels sur ces postes dès la phase principale du mouvement.

Dans l'espoir d'une réponse positive de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos respectueuses salutations,

**Fabienne LOREAU**



*Copie de ce courrier à :  
FSU 69, SNUipp National*